

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 22 septembre 2022

Etaient présents : Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. David BEDIN, Mme Audrey CARON, M. Philippe SAINTE-CROIX, M. Michel ROUZIOU M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, Mme Régine WATERLOT, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Josseline JASON, M. Rida BOULTAME, M. Aziz BOUJDAG, Mme Patricia JOSE, Mme Jacqueline DISANT, Mme Patricia FIDI.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme EUSEBE donne pouvoir à Mme FOURSANE

M.GOURY donne pouvoir à M.LACHAS

M.DAOU DI donne pouvoir à M.LANTERI

M.LE CUNFF donne pouvoir à Mme DISANT

M.MIGALE donne pouvoir à M.BOULTAME

Conseillers municipaux ayant rejoint la séance en cours

M.ROLLET a rejoint la séance à 20h09, pendant le discours d'introduction du Maire

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20220928-3-4-09-2022-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Monsieur Michel ROUZIOU est désigné secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 3.4/09/2022

NOMENCLATURE ACTES : 3.5 *Autres actes de gestion du domaine public*

OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU BATIMENT COMMUNAL QUI ACCUEILLAIT LA CRECHE DES TOUPETS, MAIL MENDES FRANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Raphael LANTERI, adjoint au Maire chargé de l'aménagement et des équipements publics,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU l'article L.1311-1 du code général des collectivités territoriales relatif au caractère inaliénable des biens relevant du domaine public de la commune,

VU l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à l'utilisation du domaine privé des personnes publiques,

VU les articles L.2241-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à la gestion des biens de la commune,

CONSIDERANT le transfert de la crèche des Toupets vers la nouvelle Maison de la Petite Enfance avenue Gandhi depuis le 29 août 2022,

CONSIDERANT que la crèche des Toupets, service public de la petite enfance qui se trouvait dans le bâtiment communal situé derrière l'Agora, va accueillir une maison médicale pluridisciplinaire gérée par les professionnels de santé,

CONSIDERANT que ce bâtiment n'aura plus une vocation de service public,

CONSIDERANT que ce bâtiment ne fera donc plus partie du domaine public communal,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ
(1 abstention : M.Boultame)

ARTICLE 1 : DE CONSTATER la désaffectation du bâtiment (faisant partie de la parcelle DO 402) qui accueillait la crèche des Toupets en tant que service public.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER son déclassement du domaine public dans le domaine privé communal.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les actes administratifs, juridiques, financiers relatifs à ce dossier.

ARTICLE 4 : Madame le Maire de la commune de Vauréal est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Vauréal,

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Madame Le Maire de Vauréal
Sylvie COUCHOT**



Date exécutoire : 03 OCT. 2022
.....

Date de notification : /
.....

Date de mise en ligne : 03 OCT. 2022
.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le Centre des Impôts Foncier suivant :
SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIERS DU VAL D'OISE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 95093 95093 CERGY PONTOISE CEDEX tél. 01.30.75.72.00 -fax sdif.val-doise@dgifp.finances.gouv.fr

Département : VAL D OISE

Commune : VAUREAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : DO
Feuille : 000 DO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/09/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

bâtiment à désaffecter et déclasser

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

